

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFU/276338
D.M.S. : SD/2043-0561/07/2010-041PU
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.121/s.483
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Loi, 155. Bloc A du Résidence Palace (arch. M. POLAK). Placement d'un panneau de chantier.

Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS

(Dossier traité par S. de Buycker à la D.U. /S. Duquesne à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 3 août 2010 sous référence, reçue le 4 août, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 18 août 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur le placement d'un « panneau de chantier » de 185 m² sur la façade classée du Résidence Palace (13 m / 14 m installée à une hauteur de 8,50 m). Il s'agit en réalité d'un voile textile imprimé fixé sur une structure métallique légère. L'ensemble sera fixé sans percements pour ne pas porter atteinte à la façade classée qui sera restaurée.

La demande déroge sensiblement aux prescriptions du RRU. Toutefois, étant donné l'aspect délabré que présente actuellement la façade à restaurer (suite à l'enlèvement du mur rideau), ***la Commission décide à titre exceptionnel de souscrire à l'installation de ce panneau qui aura pour avantage d'occulter cette partie de la façade en attendant sa restauration.***

Elle émet donc un avis conforme favorable sur la demande, sous réserve toutefois d'ôter les petits panneaux de chantier déjà présents actuellement à côté de l'emplacement réservé au futur panneau faisant l'objet de la présente demande et de ne pas implanter de supplémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Duquesne, Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. S. De Bruycker
- Concertation de la Ville de Bruxelles